**Décret n° 2010 - 838 du 31 décembre 2010**

portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République d'Angola et le Gouvernement de la République du Congo

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 31-2010 du 31 décembre 2010 autorisant la ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République d'Angola et le Gouvernement de la République Congo ;
Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

Décrète :

Article premier : Est ratifié l'accord commercial entre le Gouvernement de la République d'Angola et le Gouvernement de la République du Congo dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2010

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération,

Basile IKOUEBE

La ministre du commerce et des
approvisionnements,

Claudine MUNARI